



COMMUNE DE SAINT SIGISMOND
85420

Tel : 02.51.52.94.82 - Fax : 02.51.52.97.46
E-mail : commune.stsigismond@wanadoo.fr
Ou mairie@stsimin.com

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt, le 28 JANVIER le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9
Date de convocation du Conseil Municipal : 24/02/2020

PRÉSENTS : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Élisabeth Guillot, Éliane Montamat, Claude Airaud, Béatrice Houiller, Jocelin Quillet.

ABSENT (S) : Martine Barbier, Luc Vrignaud, POUVOIR (S) : 1

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

Les comptes rendus sommaires des deux dernières réunions de conseil municipal ont été validés

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Le contrat de location et de maintenance du copieur de la Mairie (CANON C3520iIII) a été signé avec la société BOUTIN (mieux-disante) avec une location de 69 €/mois/21 trimestres et une maintenance sur la base de 0,003 5 €/copie N&B et 0,035 €/copie couleur.

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL

REF : D200228A

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne son accord pour la mise à disposition gratuite du terrain section ZA n° 40 à la Ste Communale de Chassesous réserve des conditions suivantes :
 - o que les matériaux autres que ceux nécessaires aux remblaiements soient évacués.
 - o que le bâtiment soit réalisé avec 2 pentes et dans le respect des règles d'urbanisme
 - o que les clôtures et les haies soient installées dans la même année
 - o que l'ensemble de ces opérations soient réalisées avec les demandes préalables et accords nécessaires (le terrain est situé en site classé).
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'affaire.

OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LIEZ

REF : D200228B

Pendant le risque d'effondrement de la classe de Liez, la commune de St Sigismond a accueilli les élèves dans la seconde salle. La commune de Liez a proposé de dédommager la commune pour les frais occasionnés.

Au vu de la consommation des fluides (eau, électricité, fuel...)

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- valide la demande de participation à la commune de Liez à hauteur de 1 000 € (mille euros)
- donne pouvoir au Maire pour signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

OBJET : RÈGLEMENT DU FOYER COMMUNAL

Réf : D200228C

Le conseil municipal valide à l'unanimité le nouveau règlement concernant la location du foyer communal. Les principales modifications concernent l'abandon des chèques de caution et d'acompte, le tri des ordures et de la mise en place de la chambre froide.

OBJET : AVENANT AU DEVIS JARDIN D'AUTISE POUR ENTRETIEN 2020

Réf : D200228D

La proposition de l'entreprise Jardin d'Autises pour 2020 a été validée lors d'une précédente réunion, mais il semble que quelques ajustements soient nécessaires pour que la prestation réponde exactement aux souhaits du conseil.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne pouvoir à M. le Maire pour la signature éventuelle d'un avenant avec l'entreprise Jardins d'Autises pour la prestation d'entretien des espaces

OBJET : CONVENTION BROYAGE AVEC LA CCVSA

Réf : D200228E

Il est rappelé que la compétence broyage appartient à la CCVSA, mais que les communes ayant conservé leur matériel peuvent continuer à réaliser la prestation par mise à disposition d'un agent et du matériel.

La mise à disposition s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement constitué par un nombre d'heures d'utilisation du service. Elle représente 60 unités de fonctionnement (représentant 2 passages par an) à 34,00 € de l'heure.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention et avoir délibéré :

- accepte à l'unanimité la convention de mise à disposition du personnel communal pour le broyage qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2020 pour une durée de 3 ans
- donne pouvoir au Maire, pour signer la convention.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

REF : D200228QD

Commission Environnement voirie et bâtiments

Travaux aménagement sécurité : les travaux vont commencer durant la 1^{re} semaine de mars, la signalisation devrait être mise en place à suivre.

Syndicat mixte : les nouveaux statuts et le budget primitif ont été votés.

École : les travaux de peinture par l'entreprise Raffeneau sont terminés. La commune remercie l'enseignante qui est venue pendant ses congés pour prêter main-forte au déménagement, ainsi que les agents et élus qui ont participé.

Église : les travaux sont prévus durant la semaine 11, l'entreprise a, en effet, informé la commune d'un retard. Un échafaudage et une grue seront installés autour du bâtiment, mais ne devraient pas nécessiter la fermeture de l'édifice, qui devrait donc être disponible pour les cérémonies du 08 mai.

Travaux par Sydev à Reth : M. le Maire a contacté le SYDEV pour donner suite à l'arrêt des travaux occasionné par l'effondrement de la berge. La société doit intervenir le 11 mars.

Voirie bourg : les travaux prévus à la suite du changement de canalisation par SAUR rue principale, devraient se réaliser début mars.

Téléphonie mobile : tous les obstacles majeurs sont levés y compris la prise en charge des raccordements électriques qui sera payée par Bouygues. Restent l'avis de la CDPNAF et de l'ARCEP ainsi que l'instruction de la déclaration.

Embarcadère : La réunion avec M. Liébot dans le cadre de son bail a eu lieu en mairie. Quelques détails seront réglés par l'agent communal (notamment la pose de couvercles de poubelles). Il reste à prévoir le remplacement progressif des barques dont certaines montrent quelques signes de faiblesse.

Travaux RD 68 : l'élagage prévu semaine 4 sera réalisé en minimisant la gêne, (bus scolaires autorisés). Les travaux de voirie avec solution innovante prévus sur la route de Chanceau entre Liez et St Sigismond devraient se dérouler en septembre. La couche de roulement dans le bourg sera réalisée à suivre sous alternat en octobre.

Matériel communal : le Maire informe que le tracteur est allé en réparation pour la réfection de l'embrayage.

Commission affaires scolaires et sociales

Associations : La commune les a réunies. Elle leur a donné les informations concernant la subvention « double cœur » attribuée à la commune par le département. Cette dernière doit valoriser les formations et les acquisitions nécessaires pour leur développement. Il a été convenu de l'achat d'un vidéoprojecteur avec des micros. La commune a également indiqué le nom de l'association à qui serait confiée la buvette du 13/07 : il s'agit des « Baladeurs du Marais ». Cette réunion, appréciée des participants, pourrait se renouveler régulièrement et se conclure par un moment festif.

SIGE : le mobilier pour l'école du Mazeau a été livré ainsi que les tablettes pour la classe des CM.

Autres informations et comptes-rendus des réunions dans les organismes extérieurs

CCVSA:

- CULTURE : L'inauguration du musée de Faymoreau a eu lieu sur le thème de la nuit.
- ASSAINISSEMENT : La commission assainissement a été réunie pour expliquer aux membres la prise de compétence « Assainissement Collectif ». Cette dernière imposée par la loi NOTRE met en difficulté en raison du manque de personnel. Plusieurs agents seront positionnés sur cette compétence. La CCVSA souhaite garder un référent par commune pour avoir un suivi au plus près. La commune (comme la majorité des communes) a fait savoir à la CCVSA qu'elle souhaitait cependant conserver la police de l'assainissement pour rester au plus près du dispositif et des citoyens. Pour rappel au 01/01/2020, la commune a transféré à la CCVSA l'ensemble des biens concernant l'assainissement collectif. La commune n'a dès lors plus aucune compétence. Reste un problème mineur de fonctionnement sur la station, la CCVSA prend en charge les travaux nécessaires.

Le secrétaire de séance
GUILLOT Élisabeth

LE MAIRE,
Denis LA MACHE

